



Moniteur Tir aux Armes Règlementaires

**10 stagiaires maximum. La formation pourra être annulée si moins de 5 stagiaires ;
1 stagiaire par club et plus en cas de de place restante.**

Dossier d'inscription 2026-2027

Important : avant de remplir ce dossier d'inscription, il est impératif que les candidats et présidents de club lisent le règlement du diplôme de moniteur Tir aux Armes Règlementaires (TAR). Le règlement est accessible directement sur le site Internet de la FFTir en lisant ce QR Code avec votre smartphone ou tablette tactile.



N° de licence :

Nom :

Prénom :

Adresse :

domicile : _____ portable : _____

Email :

Date de naissance :

Nationalité :

Catégorie d'âge (entourez la catégorie) : JF, JG, D1, D2, D3, S1, S2, S3

N° de club :

Club :

Niveau « Cibles Couleurs » (entourez le grade) : sans / blanc, jaune, orange, vert, bleu, marron, arc-en-ciel

I – Pièces à fournir par le candidat

Dossier à renvoyer à : accueil.ligue@tirpaysdelaloire.fr

Date limite d'inscription : **15 février 2026**

140 € par virement à réception de la convocation à la journée de positionnement/sélection à la Ligue de Tir des Pays de la Loire, afin de finaliser définitivement votre inscription.	<input type="checkbox"/>
Présent dossier d'inscription intégralement renseigné	<input type="checkbox"/>
Photo d'identité (format numérique).	<input type="checkbox"/>
Photocopie de la licence en cours de validité.	<input type="checkbox"/>
Photocopie du certificat de compétences PSC ou équivalent.	<input type="checkbox"/>

Et (en cas de handicap) : attestation de la Commission nationale sportive (CNS) médicale, spécifiant que le handicap du candidat ne risque pas de porter atteinte à la sécurité du public qu'il encadrera dans l'exercice de ses fonctions, une fois le diplôme de Moniteur TAR obtenu.	<input type="checkbox"/>
Attestation de score sur une compétition de la Gestion sportive sur les trois dernières années (voir annexe IV).	<input type="checkbox"/>
Validation de l'inscription : OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	

II – Profil du candidat

Précisez vos fonctions éventuelles actuelles au sein du club et vos motivations pour suivre cette formation.

Politique de confidentialité de la FFTir (cochez l'option) :

Les Données à caractère personnel (DCP) que le candidat fournit à la FFTir dans le dossier d'inscription font l'objet de traitements qui permettent d'organiser et de réaliser les prestations de formation.

Conformément à l'article L123-22 du Code de commerce, elles sont conservées pendant une durée de dix (10) ans. Les destinataires de ces données sont les collaborateurs habilités qui exercent dans le métier de la formation au sein de la FFTir. Conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD) et à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, le candidat peut exercer ses droits d'accès aux données à caractère personnel, à la rectification ou l'effacement de celles-ci, à la limitation du traitement, à s'opposer au traitement et à la portabilité des données en contactant le Délégué à la protection des données (DPD) par email cil@helios-conseils.com ou par courrier à la FFTir à l'attention du délégué à la protection des données 38, rue Brunel – 75017 PARIS.

Dans les mêmes conditions, le candidat concerné a également le droit de retirer son consentement à tout moment, sans que les effets de ce retrait soient rétroactifs. Le candidat concerné a la possibilité d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle de la protection des données (CNIL).

Consultez notre politique générale de confidentialité : <https://www.fftir.org/menu/espace-fftir/departement-formation/politique/>

Je reconnais avoir pris connaissance de la politique de confidentialité de la FFTir et en accepte les conditions faute de quoi mon dossier d'inscription serait irrecevable.

Date et signature du candidat :

III – Avis favorable et motivé du président de club



Nota : l'avis favorable et motivé n'est pas une autorisation de pouvoir suivre la formation, cela signifie que le président de club est informé qu'un tireur désire s'inscrire en formation d'encadrement et qu'il soutient la candidature. La sélection des candidats est du ressort de la commission de sélection.

Précisez vos attentes par rapport à la formation du candidat et la nature des fonctions auxquelles il peut aspirer au sein du club en cas de réussite au monitorat TAR.

Date, nom, signature et cachet du club :

CONDITIONS GENERALES :

>La Ligue de Tir des Pays de la Loire se réserve le droit d'annuler une formation lorsque le nombre de stagiaires inscrits à cette formation serait inférieur à l'effectif minimum indiqué dans l'offre de formation. La limite de l'annulation est fixée à 5 jours ouvrables avant la date de début programmée, sans qu'aucune pénalité de rupture ou de compensation ne soit due entre les parties pour ce motif. Le club sera remboursé des frais engagés.

>La Ligue se réserve le droit de reporter des regroupements de formation en cas d'impossibilité de fonctionnement. Le stagiaire sera averti dans les meilleurs délais, et si possible, au moins 48 heures avant le regroupement.

En cas d'échec sur la journée de positionnement, la Ligue ne procédera à aucun remboursement.

>Annulation et abandon à l'initiative du stagiaire : en cas d'annulation tardive par le stagiaire d'une session de formation planifiée, ou si le stagiaire manque une journée, la Ligue ne procédera à aucun remboursement. Est considérée comme tardive toute annulation intervenant dans les trois (3) jours ouvrables précédant la date de début programmé. Si, par suite de force majeure (étudiée au cas par cas), le stagiaire est empêché de suivre la formation, le stagiaire pourra rattraper le module manquant durant la saison en cours et sur proposition du RFL.

Tous frais engendrés par un rattrapage individuel (vacation éventuelle, déplacements, repas et hébergement du formateur si nécessaire, location de stand...), seront supportés par le club du stagiaire.

>Le stagiaire et le Président de Club ont pris connaissance des dates de la formation.

>Le stagiaire s'engage à prendre connaissance du règlement de la formation, document disponible à l'adresse :

<https://www.fftir.org/moniteur-tar/>

L'enregistrement des modules à distance par quelque moyen que ce soit (même à strict usage personnel) est interdit. La reproduction et la diffusion des documents qui vous sont fournis sont interdits, exceptés tout support diffusé gratuitement par la FFTir.

IV – Annexe inscription (attestation de score)

Attestation de score sur une compétition de la Gestion sportive sur les trois dernières années.

Je, soussigné(e), Madame ou Monsieur

En qualité de :

Président du comité départemental (1)

Responsable formation de ligue (1)

Responsable national de la FFTir (1)

Nom de la structure :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Tél. :

Email :

Certifie que :

Madame ou Monsieur

Licence n°

A réalisé le score de (voir tableau) :

En date du :

Dans l'épreuve :

Lors du championnat (joindre le palmarès) : Départemental (1) Régional (1) National (1)

Note /20	820 / 821 / 823	822	810 / 811 / 812 / 815 / 816	Armes de poing	Vitesse réglementaire
JF ou D1	160		130	280	145
JG ou S1					
D2					
D3					
S2					
S3		145			

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis dans cette attestation.

Fait à :

Le :

Signature et cachet de la structure :

(1) Attention : vous engagez votre responsabilité pour toutes les informations communiquées dans cette attestation. Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende. « Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques. » (Code pénal, article 441-1).

Le rôle du Moniteur TAR

Le titulaire du diplôme Moniteur Tir aux Armes Règlementaires (Moniteur TAR) réalise, bénévolement, des actions d'accueil et d'information du public, sur la pratique, l'organisation et le fonctionnement de son club dans le cadre de cette discipline. Il garantit à un public débutant et confirmé une pratique dans des conditions optimales de sécurité. Ses fonctions lui permettent :

- d'accueillir et de délivrer des renseignements aux nouveaux adhérents,
- de participer au fonctionnement du club (organisation des séances d'entraînement),
- d'encadrer des débutants dans leurs premières séances d'initiation,
- de diriger des pas de tir et garantir une pratique du TAR en toute sécurité pour les tireurs débutants et confirmés.

<https://www.fftir.org/moniteur-tar/>

Conditions d'accès à la formation Prérequis :

- être licencié à la FFTir depuis 3 années minimum. Les candidats devront posséder une licence en cours de validité à la date de la formation,
- avoir au moins 18 ans à la date de la formation,
- être titulaire de l'unité d'enseignement Premiers secours citoyen (PSC) ou équivalent,
- être titulaire du CAC,
- s'inscrire à l'aide d'un dossier d'inscription en joignant les documents demandés, renvoyé dans les délais,
- faire partie intégrante de l'équipe de permanents du club et avoir l'avis favorable et motivé de son président de club sur la fiche d'inscription,
- avoir participé à une compétition prévue par le « Règlement de gestion sportive » - RGS lors de chacune des 3 dernières années,
- avoir assimilé le contenu du règlement sportif « Tir aux armes réglementaires ».

<https://www.fftir.org/wp-content/uploads/2024/10/Reglement-TAR-2024-DiffusionVF-1.pdf>

Annexe calendrier :

14 mars : 1 journée de positionnement (6h) – Beaumont sur Sarthe

27 avril : jour 1 de formation – La Ferté-Bernard

4 avril : jour 2 de formation – Ancenis

16 mai : jour de restitution – Doué en Anjou

La Ligue se réserve le droit de modifier les dates et les lieux de formation selon les besoins du calendrier sportif ou en cas d'imprévus. Le cas échéant, les stagiaires seront avertis dans les meilleurs délais.